Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Jean-Baptiste Blanc : le sénateur fait le choix de la proximité



Nouvellement élu sénateur de Vaucluse, Jean-Baptiste Blanc vient de se prononcer sur les mandats locaux qu'il souhaite conserver. En effet, afin de respecter la loi sur le cumul des mandats, le sénateur LR (Les Républicains) a décidé de rester conseiller départemental de Cavaillon. Il est toutefois dans l'obligation de quitter la vice-présidence du Département de Vaucluse ainsi que la présidence du bailleur social Vallis Habitat. Il restera cependant rapporteur du budget. Dans le même temps, il renonce à son poste de premier adjoint de Cavaillon et quitte aussi la communauté d'agglomération LMV (*Luberon Monts de Vaucluse).*

A la rencontre des élus locaux

Le néo-sénateur n'entend pas cependant se couper du terrain puisqu'il a choisi d'installer sa permanence

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

parlementaire au cœur de la cité cavare. Il a également repris son bâton de pèlerin pour aller à la rencontre des élus vauclusiens afin de se saisir de leurs dossiers comme à Cadenet, Vaugines, Lourmarin, Mirabeau… Dans cette optique, Jean-Baptiste Blanc souhaite réunir mensuellement les maires par canton et organiser deux évènements par an autour de problématiques vauclusiennes (rencontres d'élus, de spécialistes du secteur public et privé autour d'un sujet).

A la commission des affaires économiques

Au sénat, ce dernier vient également d'intégrer la commission des affaires économiques qui intervient dans les domaines suivants : agriculture – forêt – chasse et pêche ; communications électroniques et postes – commerce extérieur ; industrie – énergie ; consommation – commerce – entreprise ; logement – politique de la ville – urbanisme ; tourisme ; outre-mer ; recherche appliquée et innovation – espace.

« Autant de sujets vauclusiens sur lesquels je souhaite échanger et co-construire mon action avec les acteurs locaux (agriculteurs, viticulteurs, commerçants, les centres de recherche comme l'INRAE où il se rendra très prochainement) », explique Jean-Baptiste Blanc qui a, par ailleurs, été chargé par Sophie Primas, la présidente de la commission des affaires économiques, de travailler sur une simplification du droit de l'urbanisation dans le cadre d'une politique de relocalisation de nos entreprises. Ce travail donnera lieu à un rapport puis une proposition de loi.

Enfin, côté LR, le sénateur restera secrétaire départemental jusqu'à la date des prochaines élections internes qui devrait se tenir en juin 2021.

Sénatoriales en Vaucluse : les grands électeurs votent Blanc

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



Alors que les grands électeurs vauclusiens viennent de désigner les 3 sénateurs de Vaucluse, retour sur cette élection où les partis traditionnels restent les grands vainqueurs.

Sur les 1251 suffrages exprimés, 411 sont allés à Jean-Baptiste Blanc (LR), 356 à Alain Milon (LR réélu) et 284 à Lucien Stanzione (PS-Union de la gauche et des écologistes). Les deux autres candidates, Bénédicte Auzanot (Rassemblement national) et Marie-Claude Bompard (Ligue du Sud) n'ont recueilli respectivement que 157 et 43 voix.

Grand gagnant de ces sénatoriales, donc, l'avocat Jean-Baptiste Blanc, 48 ans, adjoint au maire de Cavaillon, secrétaire LR du département et 1er vice-président du Conseil Départemental en charge des finances. Sa priorité au Palais du Luxembourg : « Aider les communes et les élus de Vaucluse, être présent sur le territoire ».

Autre élu : Lucien Stanzione, 1er secrétaire du Parti Socialiste 84, ancien maire d'Althen-les-Paluds qui a réussi à réunir toutes les forces de gauche (PC, PRG) et les écologistes. Il veut « Faire un mandat concret, proche du terrain, des préoccupations des gens et organiser une à deux fois par an un séminaire local pour que remontent les doléances de la base ».

De retour au Sénat pour 6 ans, Alain Milon, maire RPR de Sorgues de 1989 à 2010, conseiller général de 1985 à 2005 et sénateur LR depuis 2004, où il a présidé pendant deux mandats la Commission des affaires sociales. Ses priorités : « La santé, la dépendance et le financement du grand âge ainsi que les retraites ». Il salue au passage le renforcement de la présence d'élus LR au Sénat et la percée des écologistes et souligne que « La Haute assemblée est celle qui a la meilleure représentation nationale des

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

différentes sensibilités. »

«L'ancien monde a encore de beaux restes.»

En revanche, 'En Marche' reste en rade…Le parti présidentiel avait choisi comme candidate Laurence Chabaud, maire de Saumane et directrice du Service environnement dans la Communauté d'agglomération Luberon – monts de Vaucluse, une fonction jugée incompatible par le Tribunal Administratif de Nîmes qui a invalidé sa candidature. Elle a donc jeté l'éponge avec Claude Haut, 2e sur sa liste, ancien maire socialiste de Vaison-la-Romaine depuis les inondations de 1992, président du Conseil Général (2001-2015), sénateur depuis 1995, qui avait pris le train 'En Marche' en 2017 dans la foulée de l'élection d'Emmanuel Macron.

Gauche et droite, piliers de 'l'ancien monde', restent donc prééminentes dans le Vaucluse qui envoie au Sénat deux Républicains et un Socialiste. Emmanuel Macron qui n'était arrivé que 3e au 1er tour de la dernière présidentielle (20,75% des voix) derrière Jean-Luc Mélenchon (28,35%) et Marine Le Pen (21,15%) ne s'est toujours constitué un socle solide dans le département où pour les dernières municipales de 2020, les élus de la REM ont totalisé 0,93% des inscrits au 1er tour. Et certains observateurs de la vie politique vauclusienne s'interrogent sur l'absence de la REM aux Sénatoriales : « Soit c'est une boulette de débutants… Soit, ils l'ont fait exprès pour ne pas prendre une déculottée. »

Sénatoriales : deux nouveaux, Jean-Baptiste Blanc (LR), Lucien Stanzione (PS) et un nouveau mandat pour Alain Milon

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



Pas de bouleversement en Vaucluse à l'occasion des élections sénatoriales qui viennent de se tenir aujourd'hui. Les 1 303 grands électeurs du département envoient deux sénateurs LR et un sénateur socialiste siéger pour 6 ans au palais du Luxembourg.

Pas moins de 2h et quart ont été nécessaires pour dépouiller le scrutin à la Préfecture… Vainqueur, Jean-Baptiste Blanc, conseiller départemental en charge des finances qui a été élu (411 voix, soit 32,86 %). Il succède, à 48 ans, à l'inoxydable Alain Dufaut, sénateur depuis 1987 qui ne se représentait pas. Autre entrée au Sénat, celle de Lucien Stanzione (284 voix, 22,7%), longtemps maire d'Althen-les-Paluds, actuellement président de la Fédération Socialiste de Vaucluse. Quant à Alain Milon, il rempile pour 6 ans (356 voix, 28,46 %). L'ancien maire de Sorgues, médecin de formation, est notamment président de la commission spéciale sur le projet de loi relatif à la bioéthique ainsi que de la commission d'enquête pour l'évaluation des politiques publiques face aux grandes pandémies à la lumière de la crise sanitaire de la covid-19 et de sa gestion.

Aucune femme de Vaucluse n'a été élue à la Haute Assemblée, puisque la Rassemblement national (RN) Bénédicte Auzanot n'a recueilli que 157 suffrages (12,55 %) et Marie-Claude Bompard (Ligue du Sud), 43 (3,44 %).

Voir les résultats du Vaucluse en détails sur le site du ministère de l'intérieur.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Sénatoriales en Vaucluse : 5 listes pour 3 fauteuils



Deux listes ‘Les Républicains’, deux autres d’extrême droite et une de gauche s’affronteront, ce dimanche, pour obtenir l’un des 3 sièges dont le Vaucluse dispose au Sénat. Un scrutin où ‘La République en marche’ sera absente en raison de l’invalidation de sa liste.

« Les élections sénatoriales sont les seules élections où les électeurs mentent plus que les candidats », s’amuse à répéter un sénateur centriste afin d’illustrer les particularités de ce scrutin indirect réservé aux seuls *grands électeurs. En Vaucluse, ils seront ainsi 1 303 à désigner, dimanche 27 septembre prochain, les 3 représentants du département qui iront siéger sur les bancs du palais du Luxembourg dans ce cadre cette élection partielle visant à renouveler les mandats de 172 sénateurs sur les 348 siégeant actuellement.*

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Cinq listes sont sur la ligne de départ :

- **la liste ‘Des vauclusiens pour une France qui gagne’ d’Alain Milon, candidat sortant LR (Les Républicains), accompagné d’Anne-Marie Bardet, Pierre Gonzalvez, Marie-Ange Conté et Patrick Adrien,**
- **la liste du Rassemblement national ‘Libertés, localisme, identité : protégeons le Vaucluse !’ de Bénédicte Auzanot avec Philippe de Beauregard, Anne-Sophie Rigault, Joris Hébrard et Marie Thomas de Maleville**
- **la liste d’union ‘Pour un Vaucluse solidaire et écologique’ du socialiste Lucien Stanzione avec Sylvie Fare, André Castelli, Alexandrine Meynaud et Pierre Maurel**
- **la liste ‘Le Vaucluse au présent’ du LR Jean-Baptiste Blanc avec Dominique Santoni, Alain Dufaut (sénateur LR sortant), Anne-Priscille Bazelaire et Dominique Bodon,**
- **la liste ‘Vaucluse Espoir’ de la Ligue du Sud de Marie-Claude Bompard accompagnée de Pierre Marquestaut, Marie Calero, Jacques Bompard et Marie-France Lorho.**

La liste LREM invalidée

A noter que pour des raisons liées à des conditions d’éligibilité tirées des articles L.O. 160 et L.O. 132 II du code électoral, une 6e liste, la liste LREM (*La République en marche*), conduite par Laurence Chabaud n’a pas pu être enregistrée par la préfecture. Cette liste comptait dans ses rangs le sénateur sortant Claude Haut ainsi que Carine Blanc, Jean-Luc Borel et Michèle Malivel.

La raison de cette invalidation : « les directeurs généraux, directeurs généraux adjoints, directeurs, directeurs adjoints et chefs de service du conseil régional, de la collectivité territoriale de Corse, du conseil départemental, des communes de plus de 20 000 habitants, des communautés de communes de plus de 20 000 habitants, des communautés d’agglomération, des communautés urbaines et des métropoles » ne peuvent exercer le mandat de sénateur. Une situation dans laquelle s’est retrouvée Laurence Chabaud, maire de Saumane-de-Vaucluse, mais surtout directrice de l’environnement au sein de la Communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMV), fonction incompatible avec cette élection comme on peut le lire dans le mémento du ministère de l’Intérieur destiné à l’usage des candidats.

Un mandat de 6 ans

Les 348 sénateurs français sont élus au suffrage universel indirect par environ 162 000 grands électeurs. Dans chaque département, les sénateurs sont élus par un collège électoral de grands électeurs composé d’élus de cette circonscription : députés et sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers municipaux, élus à leur poste au suffrage universel. Un sénateur est élu pour un mandat de 6 ans. Selon le nombre de sièges à pourvoir, les sénateurs sont élus au scrutin majoritaire à deux tours (circonscriptions désignant 1 ou 2 sénateurs) ou au scrutin de liste à la représentation proportionnelle (circonscriptions désignant 3 sénateurs ou plus).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Elections sénatoriales : dépôt des candidatures du 7 au 11 septembre



Dans le cadre des prochaines élections sénatoriales, la Préfecture de Vaucluse vient de dévoiler les modalités ainsi que les dates du dépôt des candidatures.

Les déclarations de candidature seront reçues du lundi 7 septembre au vendredi 11 septembre prochain, à la préfecture de Vaucluse, 2 avenue de la Folie à Avignon de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h, jusqu'à 18h le vendredi.

A noter que le dépôt des candidatures se fait sur rendez-vous, en adressant un message à l'adresse suivante : pref-elections-senatoriales@vaucluse.gouv.fr.

La préfecture indique qu'aucune candidature ne sera acceptée en dehors de ces délais et qu'aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique n'est admis.

La déclaration de candidature est déposée par tout candidat, remplaçant d'un candidat ou mandataire désigné à cette fin par eux. Dans le cas où une déclaration collective est déposée par un mandataire, elle

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

doit être signée par tous les candidats.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les listes doivent comporter à peine d'irrecevabilité, deux candidats de plus que de sièges à pourvoir.

Les imprimés CERFA, les modèles de mandat, le mémento du candidat et toutes les informations utiles sont disponibles en ligne sur le site internet de la préfecture à cette adresse : http://www.vaucluse.gouv.fr/elections-senatoriales-2020-r3802.html

Pour rappel, les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 27 septembre prochain.

Publication du tableau des électeurs sénatoriaux vauclusiens

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



Suite à la désignation des délégués et de leurs suppléants par les conseils municipaux le 10 juillet dernier, le préfet a établi le tableau des membres du collège électoral sénatorial. Ce tableau est constitué des délégués et de leurs suppléants ainsi que des autres membres du collège électoral que sont les sénateurs et députés de Vaucluse, les conseillers régionaux et les conseillers départementaux.

Ce tableau, qui doit être publié au plus tard le 17 juillet 2020, est accessible sur le site internet de la préfecture de Vaucluse en cliquant ICI

Il est communiqué aux maires des communes du département. Tout membre du collège électoral sénatorial du département peut présenter un recours contre le tableau des électeurs sénatoriaux dans les trois jours de sa publication. Le préfet ou tout électeur de la commune peut contester la régularité de l'élection des délégués et de leurs suppléants dans le même délai.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Le sénateur vauclusien Alain Milon va enquêter sur la crise sanitaire du covid-19



Le sénateur vauclusien Les Républicains Alain Milon vient d'être désigné président de la commission d'enquête sur la crise sanitaire de la covid-19 que vient d'initier le Sénat. Objectif de cette enquête qui devrait durer 6 mois ? Evaluer les politiques publiques face aux grandes pandémies à la lumière de la crise sanitaire de la covid-19 et de sa gestion.

« Les images d'hôpitaux débordés, de soignants désemparés et dépourvus d'équipements de protection, d'Ehpad semblant livrés à eux-mêmes ont surpris et choqué alors que le système de santé fait partie de l'identité même de notre pays et de son pacte social », expliquait le sénateur vauclusien, également

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

président de la Commission spéciale sur le projet de loi relatif à la bioéthique, lors de la demande, il y a quelques jours, de Gérard Larcher, président du Sénat, de la création d'une commission d'enquête afin d'examiner la gestion de l'épidémie par l'exécutif.

« Nous ne sommes pas là pour juger mais pour proposer », précise cependant Alain Milon. *« Avec une feuille de route en sept points, poursuit-il, il s'agit de comprendre pour agir et pour mieux affronter la crise sanitaire qui viendra. Car si cette crise n'est pas terminée, d'autres ne manqueront pas d'advenir dans un monde où les échanges sont nombreux et rapides et les réservoirs viraux de grande ampleur. Il s'agit donc, non pas de préparer la guerre, terme inapproprié face à un virus, mais bien de nous mettre en ordre de marche pour favoriser la résilience du pays. La doctrine ne doit pas être dictée par les capacités disponibles. »*

« Essentiel de comprendre les causes de cette impréparation. »

Constatant que la crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19 a « montré que notre pays n'était pas suffisamment préparé et que la remise en cause au fil des années des politiques d'anticipation nous avait laissés démunis », le président du Sénat, a estimé « essentiel de comprendre les causes de cette impréparation afin d'en tirer les leçons pour l'avenir » et a déposé au Sénat une proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête ayant pour mission d'évaluer l'état de préparation de la France à la veille du déclenchement de l'épidémie, la gestion de la crise sanitaire par les responsables politiques et administratifs depuis son déclenchement en janvier 2020 ainsi que les choix effectués par la France, à la lumière des enseignements que nous pouvons tirer des expériences des pays européens et asiatiques.

Alain Milon est le seul sénateur de Provence-Alpes-Côte d'Azur à figurer dans cette commission d'enquête sur le Covid-19 composée de 36 membres.

Pour plus de détails, consulter la page de la commission d'enquête